LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA REFONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR ET AUX AUTORITÉS

L'environnement et la gouvernance des ressources naturelles doivent être un pilier majeur de la refondation nationale à Madagascar. Ce n'est pas une option, c'est la condition du vrai développement durable du pays.

Monsieur le Président de la Refondation,
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et ministères concernés,

Réunies le 4 septembre 2026 à l'occasion d'un atelier de bilan, les organisations de la société civile environnementales et climatiques (OSCEC) dressent, dix mois après leur lettre du 25 octobre 2025, un état des lieux contrasté : si des avancées réelles sont à relever, elles demeurent encore insuffisantes au regard des cinq priorités identifiées : l'impunité environnementale, la protection des forêts, le projet de voie rapide TATOM (Antananarivo-Toamasina-Madagasikara), le secteur minier et pétrolier, ainsi que la gouvernance institutionnelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Sur chacun de ces chantiers, les OSCEC formulent des demandes concrètes et des recommandations ciblées, adressées au Président de la Refondation ainsi qu'aux institutions et ministères compétents. Elles annoncent enfin la création de la COSCEM, un mécanisme de suivi citoyen destiné à assurer, dans la durée, le suivi de ces engagements et recommandations et à en rendre compte publiquement.

La Refondation ouvre une fenêtre historique pour redéfinir le rapport de l'État malagasy à ses ressources naturelles. Les organisations de la société civile environnementales et climatiques (OSCEC) entendent y prendre toute leur part. Dès le lendemain du changement de régime (25 octobre 2025), acquis sous la pression du mouvement Gen Z et de la population, 434 organisations environnementales non gouvernementales adressaient au Président de la Refondation une lettre ouverte rappelant que l'environnement et la gouvernance des ressources naturelles conditionnent la survie et le vrai développement durable de Madagascar.

Près d'une année après, les OSCEC constatent avec satisfaction une meilleure écoute et une meilleure sensibilité des dirigeants : propos quotidiens, participation personnelle aux événements environnementaux et reconnaissance des personnalités méritantes du secteur.

Les signataires saluent aussi des avancées concrètes :

- Le renforcement des réseaux locaux de vigilance, qui a permis la saisie de plus de 1 200 tortues en mobilisant procureurs, gendarmes et journalistes.
- L'adoption de la loi sur le Conseil Économique, Social et Culturel (CESC), offrant une place prépondérante au secteur environnement.
- La délivrance d'arrêtés de protection temporaire pour 21 nouvelles aires protégées, ainsi que la reconnaissance internationale (label Blue Park) des parcs marins de Nosy Tanikely, Nosy Hara et Sahamalaza, décernée lors de l'Our Ocean Conference à Mombasa (Kenya) en juin 2026.
- La réforme du Code de la Pêche et le développement des aires marines gérées localement (LMMA).
- Une implication croissante de la société civile et de la jeunesse, notamment de la Gen Z, dans le dialogue et la négociation.

Ces progrès méritent d'être amplifiés : une action publique déterminée produit des résultats rapides.

Néanmoins, nous attirons votre attention sur les chantiers suivants, qui, sans mesures adéquates, affecteront l'atteinte des objectifs du Plan National 30*30 pour la biodiversité auquel

Madagascar s’est engagé :

État de droit, impunité, crimes et trafics environnementaux, protection des défenseurs et des lanceurs d’alerte

- La loi ne s’applique pas en faveur de l’environnement à Madagascar. Des saccageurs de l’Aire Protégée de Makira, qui ont aussi incendié tout un village et 3 bureaux de VOI (Vondron'Olona Ifotony) ont été étrangement relâchés par le Tribunal de Première Instance (TPI) de Maroantsetra ce mois d’août.
- La Loi sur la protection des défenseurs des droits humains et des lanceurs d’alerte, qui protège notamment les acteurs environnementaux exposant des crimes et trafics de ressources naturelles, tarde à être promulguée et laisse les activistes environnementaux sans défense face aux crimes environnementaux multiples et incessants.
- Les crimes environnementaux persistent faute d'implication suffisante des autorités régionales et locales, alors que des initiatives communautaires efficaces existent : réseaux d'acteurs organisés et systèmes d'alerte locaux (dina et cloches d'églises). Les lois sur les infractions environnementales visent surtout la pollution et les déchets industriels, sont peu appliquées, et les juridictions traitent ces dossiers de façon disparate selon les régions.

Forêts, reboisement et feux de forêt

- Le reboisement reste très en deçà de l'urgence : à ce rythme, Madagascar aura perdu d'ici 2050 93 % de la couverture forestière de 1950. Aucun cadre ne régit l'exploitation forestière privée, alors que l'essentiel du bois-énergie provient de parcelles familiales non régulées. La Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Bois Énergie reste lettre morte et le décret sur le bois-énergie, censé anticiper la crise du charbon, n'est toujours pas diffusé.
- Aucune disposition budgétaire publique n'existe pour lutter spécifiquement contre les feux de forêt, alors que Madagascar est parcouru chaque année par plus de cinq millions d'hectares de feux tous types confondus (agricoles, pastoraux et forestiers) dont certains causent des dégâts irréversibles sur l'environnement, le social et l'économie.

Accaparement foncier et projet de voie rapide TATOM

- La construction de la voie rapide reliant Antananarivo à Toamasina, dénoncée à l’international et à Madagascar parce qu’elle entend traverser des aires protégées vitales, se poursuit alors que le régime a déjà annoncé l’alternative « route du riz » joignant l’Alaotra, Bealanana et tout le Nord, qui éviterait les aires protégées et semble être plus bénéfique pour Madagascar. Il conviendrait toutefois d'évaluer sérieusement ce nouveau tracé et, plus largement, de déterminer si la construction d'une route dans cette zone constitue réellement une priorité pour la Nation.
- Le nouveau tracé du premier tronçon passe à 500 mètres de l'aire protégée d'Antsahabe et a remblayé plus de 200 hectares de rizières. 75 km sont remblayés et 65 km goudronnés sur les 80 prévus d'ici fin 2026, sans publication officielle du tracé ni validation transparente de l'étude d'impact par l'Office National pour l'Environnement (ONE).
- Le reste du tracé et l'avenir du projet n'ont fait l'objet d'aucune consultation ou communication officielle, nous faisant craindre que le corridor CAZ (Ankeniheny-Zahamena) soit toujours menacé.

Secteur minier et pétrolier

- Depuis la reprise des délivrances le 26 janvier 2026, près de 3 000 permis miniers ont été octroyés sans transparence ni évaluation environnementale et sociale effective, en violation du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des communautés, comme l'illustrent plusieurs cas documentés à travers le pays.
- Le recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à des fins en réalité privées continue

de déposséder des communautés locales au profit d'intérêts miniers, sans compensation équitable.
- Les conventions minières et pétrolières actuelles ne garantissent pas à l'État malagasy des revenus à la hauteur de ses ressources stratégiques.

Gouvernance institutionnelle : nominations, budgets et droits des communautés locales

- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) pèse insuffisamment au sein du gouvernement (23eme rang sur 27 au sein du gouvernement) faute de moyens et de poids institutionnel pour faire appliquer la loi face aux crimes environnementaux, comme l'illustrent les invasions récurrentes de l'aire protégée de Makira.
- Les budgets de l'État alloués aux secteurs de ressources naturelles ne sont pas conformes à une volonté de l'État pour leur bonne gouvernance (1,2% pour l'environnement et forêts, 0,3% pour la pêche et 0,1% pour les mines) et justifient de ce fait l'ampleur des trafics et de la braderie des ressources stratégiques.
- La faiblesse de la protection juridique des Vondron'Olona Ifotony (VOI), gestionnaires communautaires des ressources naturelles, expose leurs membres à des représailles, comme constaté à Makira.
- Les nominations aux postes de direction dans ces ministères se font sans processus de consultation clair ni critères de compétence explicites.

Les OSCEC, signataires de la lettre du 25 octobre 2025 ou ayant rejoint la démarche depuis, adressent les demandes suivantes au Président de la Refondation et aux institutions et ministères compétents :

Président de la Refondation de la République de Madagascar

- Faire de la croissance verte et inclusive un cap stratégique de la refondation nationale, structurant les politiques publiques, les investissements et les choix économiques du pays.
- Déclarer publiquement que les feux de forêt, dans et hors aires protégées, seront désormais sanctionnés de manière exemplaire.
- Nommer auprès de la Présidence des conseillers spéciaux pour l'environnement et les ressources naturelles.
- Veiller à ce qu'aucune personne mise en cause dans des trafics de ressources naturelles n'occupe de fonction à la Présidence ou au sein des institutions de la République.

Haute Cour Constitutionnelle

- Rehausser la place de l'environnement, du climat et des ressources naturelles dans la future constitution de Madagascar.
- Inclure dans la vision et objectifs de la République de Madagascar une croissance verte et inclusive.

Assemblée Nationale

- Inscrire à l'ordre du jour et adopter sans délai le projet de loi sur la protection des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte, dont la version technique est déjà finalisée par le Comité de Réforme du Système Pénal.
- Adopter sans délai le projet de loi sur les VOI et réviser la loi GELOSE (Gestion Locale Sécurisée des ressources naturelles).
- Abroger les dispositions permettant le recours à la DUP à des fins en réalité privées, qui servent à accaparer des terrains au profit d'acteurs miniers privés et privent les communautés locales de leurs terres.
- Encadrer par la loi les futures conventions minières et pétrolières sur un contrôle

étatique renforcé.

Primature

- Élever le rang protocolaire du MEDD à la hauteur des enjeux et de sa transversalité, et redoter ses OPJ (Officiers de Police Judiciaire) des armements nécessaires pour leur fonction paramilitaire.
- Garantir une consultation des parties prenantes et une enquête de moralité pour toute nomination à un poste de direction (régionale et nationale) dans ces ministères.
- Clarifier la responsabilité des autorités régionales et locales en matière d'environnement et les doter des moyens juridiques et matériels nécessaires.

Ministère de la Défense

Mobiliser les forces armées pour dissuader et sanctionner les crimes environnementaux et pour concourir à la prévention des feux de forêt, notamment par la création de pare-feux autour des aires protégées.

Ministère de la Justice

Mettre en place une politique pénale harmonisée sur les infractions environnementales, appliquée strictement et uniformément par toutes les juridictions.
Selon les lois en vigueur, ordonner l'incarcération ou la réincarcération systématique des prévenus sur l'incursion, les pillages dans les aires protégées ou sur la destruction, l'incendie des biens publics ou privés y afférents (Cas Makira, Mantadia, Ankeniheny-Zahamena, etc…)

Ministère chargé de la Refondation

- Intégrer la notion de croissance verte et inclusive aux objectifs de la refondation.
- Intégrer aux concertations nationales les résolutions politiques et stratégiques de cet atelier environnemental de la société civile.
- S'engager en profondeur sur la gouvernance et les enjeux environnementaux, socle d'une économie durable pour Madagascar.

Ministère de l'Économie et des Finances

Augmenter substantiellement le budget du MEDD, notamment pour la lutte contre les feux et les infractions forestières et environnementales.

Ministère des Mines

Garantir l'effectivité du CLIP pour tout projet minier et auditer indépendamment les permis délivrés depuis la reprise.

Ministère des Travaux Publics

- Publier officiellement le tracé actuellement prévu pour le projet TATOM, en tenant compte des propositions locales.
- Engager une véritable mise à plat et concertation sur l'avenir du projet.
- Convoquer une session extraordinaire du Comité d'Orientation et de Suivi (COS) et garantir, avant la poursuite des travaux, l'indemnisation des riverains, y compris sans titre foncier, sur la base d'échanges directs entre Samcrete et les fokontany, assistés par la société civile.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

- Publier et appliquer immédiatement le décret sur le bois-énergie.
- Garantir, avec l'ONE, la transparence de l'étude d'impact sur le projet de voie rapide TATOM.
- Appliquer systématiquement l'EESS (Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique) dans toutes les régions de Madagascar, CLIP inclus, en amont de tout projet.

Cour des comptes

Auditer les dépenses déjà engagées sur le projet TATOM et publier un rapport faisant la transparence sur les flux financiers.

Annonce de la création de la Confédération des Organisations de la Société Civile Environnementale de Madagascar (COSCEM)

Un mécanisme informel permettant aux organisations signataires de :

- Porter une feuille de route commune précisant les priorités de plaidoyer et la répartition des rôles.
- Assurer dans la durée un suivi citoyen des engagements des décideurs et en rendre compte publiquement.
- Se réunir au moins chaque année, selon le même exercice de redevabilité qu'aujourd'hui, pour actualiser le bilan et les priorités de plaidoyer.
- Coordonner leurs actions au quotidien dans un espace d'échange commun.
- Travailler avec les autorités pour la réussite de Madagascar, Le bien-être de sa population et la protection et la valorisation de son patrimoine naturel.

La COSCEM appelle de ses vœux ces échanges avec le Président de la Refondation et les institutions concernées sur la mise en œuvre de ces demandes. Elle en assurera le suivi et contribuera, aux côtés de l'État et du secteur privé responsable, à une Refondation qui place l'environnement et le climat au cœur de leurs visions et actions.

Antananarivo, le 7 septembre 2026

Le comité d'organisation :

- AIKA
- Alliance Voahary Gasy (AVG)
- Initiative pour le Développement, la Restauration écologique et l'Innovation (INDRI)

Les organisations signataires au 10 septembre 2026 :

- AIKA
- Alliance Voahary Gasy (AVG)
- Ankoay
- Arongampanihy Culture Communication Environnement (ACCE)
- Association Antenaigny Madagascar (AAM)
- Association des Ingénieurs Forestiers de Madagascar (AIFM)
- Association des jeunes créatifs et innovateurs (AJCI)
- Association des jeunes pour la Restauration, la Gestion durable des ressources Naturelles et l'Aide sociale (ReGeNa)
- Association des Journalistes de l'Environnement (AJE)
- Association leader des jeunes de Fort-Dauphin (ALJF)
- Association Mitsinjo Arivonimamo
- Association of English Spoken American (AESA)
- Betania Ouest Toliara
- Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana eo amin'ny Tontolon'ny Tantsaha (BIMTT)
- Bôndy Green Army (BGA)
- Centre ARRUPE Madagascar (CA-MDG)
- Climate Action Madagascar
- Coalition Nationale de Plaidoyer Environnemental (CNPE)
- Collectif des OSCs des jeunes Engagés Atsimo Andrefana (COJEAA)

- Communauté en Action pour le Développement Durable (CADD)
- CONCRETisation des droits humains et Solidarité (CONCRET-S/Human Rights)
- Coopérative Manampy
- Droits Humains Océan Indien - Madagascar (Dis-moi Madagascar)
- Ezaka ho Fampandrosoana any Ambanivohitra (EFA)
- FAmbolena FIompiana TOntolo iainana/Fiangonana Loterana Malagasy (FAFITO/FLM)
- Fanamby
- Fanentanana ny Fambolena sy Fiompiana Synodam-Paritany Avaratrimania (FAFAFI/SPAM)
- Focus Mikea
- GenZ Madagascar
- Green
- Groupement d'Etude et de Recherche sur les Primates de Madagascar (GERP)
- Groupement des Organisations de la SOciété Civile KOMANGA BOENY (GOSOC KOMANGA)
- Hazo Kely (HK)
- IDEM Planet
- Initiative pour le Développement, la Restauration écologique et l'Innovation (INDRI)
- IrayDia
- Jeunes Actifs pour le Développement Durable Madagascar (JADD MDG)
- Jeunes Techno-Verts
- Kaoperativa Arina Maitso / Coopérative de la Révolution Verte (KARMA)
- Madagascar Voakajy
- Meteo Antoka Hampamiratra TSara aN'i GasYkara (MAHATSANGY)
- Miaboo Development
- Miaradia
- Mikea Iraike
- Missouri Botanical Garden - Madagascar (MBG-MAdagascar)
- Mitantana Harena AndRanomasina sy Isy morontsiraka eny Ifotony (MIHARI)
- Mitsinjo Andasibe
- Mouvement Jeunesse et Citoyenneté (MJC)
- MSIS Tatao
- New Opportunity to Support Youth and Women (NOSYW)
- Obs Mada Betsiboka
- Observatoire National des Droits Humains (ONDH)
- Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE)
- Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar (PFNOSCM)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Alaotra Mangoro (PFROSC Alaotra Mangoro)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Amoron’i Mania (PFROSC Amoron'i Mania)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Analanjirofo (PFROSC Analanjirofo)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Androy (PFROSC Androy)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Anosy (PFROSC Anosy)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Atsimo Andrefana (PFROSC Atsimo Andrefana)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Atsinanana (PFROSC Atsinanana)

- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Boeny (PFROSC Boeny)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Ihorombe (PFROSC Ihorombe)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Itasy (PFROSC Itasy)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Matsiatra Ambony (PFROSC Matsiatra Ambony)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Melaky (PFROSC Melaky)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile SAVA (PFROSC SAVA)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Sofia (PFROSC Sofia)
- Plate-Forme Régionale des Organisations de la Société Civile Vatovavy (PFROSC Vatovavy)
- Ravintsara
- Razan'i Vohibola
- Réseau des Jeunes pour le Développement Durable (RJDD)
- Réseau Namako Ny Tany (NNT)
- Rohy
- Royal Botanic Gardens, Kew
- Saha Telo
- Sampan'Asa momba ny Fampandrosoana FJKM (SAF/FJKM)
- Soa Afafy Hampahomby ny ho Avy (SAHA)
- Solidarité des Intervenants sur le Foncier (SIF)
- Tafo Mihaavo
- Tany Meva
- Tour d'Alaotra (TDA)
- Transparency International - Initiative Madagascar
- Unis Vers Vintsy (UVV)
- Vazantany
- Voahary Salama
- World Wide Fund for Nature - Madagascar (WWF)
- Y-connect
- Young Men's Christian Association Madagascar (YMCA)
- Zà Bibikely